



## DEUXIÈME PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS : UNE NOUVELLE ORIENTATION DANS LA CONTINUITÉ



Les femmes doivent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté

**NAISSANCE DU RESEAU DES COMMUNICATEURS DES PROJETS  
DE GESTION DES TERROIRS/ GESTION DES RESSOURCES  
NATURELLES ET DEVELOPPEMENT LOCAL**

## SOMMAIRE

EDITORIAL 3

### VIE INSTITUTIONNELLE

NAISSANCE DU RÉSEAU DES COMMUNICATEURS DES PROJETS DE GESTION DES TERROIRS/ GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL 4

LE DEUXIÈME PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS : UNE NOUVELLE ORIENTATION DANS LA CONTINUITÉ 5

### SOCIO-ECONOMIE

FUNÉRAILLES ET ECONOMIE EN MILIEU DAGARA 8

### NOUVELLES DES TERROIRS

DES AGENTS DU PATECORE VISITENT LA VARENA ASSO ET PDRI HKM 11  
 LE POISSON AU LAC BAM : UNE RESSOURCE À MIEUX GÉRER 11  
 SEMER OU NE PAS SEMER DANS LES BAS-FONDS : UN DILEMME POUR LES AGRICULTEURS DU NORD BURKINA 11  
 4 R/BF EN CONCLAVE POUR UNE SYNERGIE D'ACTION 12  
 LE PNGT 2 PRÉSENTE AUX CCTP 12

### FORMATION

COMMENT METTRE EN PLACE LES COMMISSIONS VILLAGEOISES DE GESTION DES TERROIRS? 14  
 INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL 17

### FOCUS

GENRE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : DIVISION DU TRAVAIL 19

### FICHÉ TECHNIQUE

ACACIA ALBIDA 20



NOUVELLES DES TERROIRS

### COMITE DE REDACTION

Gervais SOMDA  
 Mouhamed DRABO

Ont contribué à ce numero

- Kaboré Adama
- Noula Koumá

PHOTOCOMPOSITION - IMPRESSION  
 Presses Africaines - Ouaga Tél. 30 71 75

## Où trouvez Nouvelles des Terroirs

- OUAGA DOUGOU
  - PNGT
  - DVA
  - DVTT
  - DFVAF
- BOBO-DIOULASSO
  - PNGT/UPGO/UGF
- DIEBOUGOU
  - PNGT/UPGO/UGF
  - VARENA
- TENKODOGO
  - PDR/ Boulgou
- MANGA
  - PDL/Z Manga
- BOGANDE
  - PNGT/UPGO
- ORODARA
  - PNGT/UPGO
- YAKO
  - PS.CES/AGF
- BAM
  - PATECORE - KONGOUSSI

**Pour vos courriers**  
 veuillez nous écrire  
 à l'adresse suivante :

« Nouvelles des Terroirs »  
 s/c PNGT

BP 1487 Ouagadougou  
 Tél : 32 47 53 / 54

### **Gestion du foncier : Femme où es – tu ?**

Les problèmes fonciers qui se posent aujourd'hui avec acuité mobilisent beaucoup d'acteurs et d'énergies afin de trouver des réponses adéquates à la sécurisation foncière des communautés rurales. Dans cette mobilisation générale autour de la gestion du patrimoine commun qu'est la terre au niveau du Burkina, les réactions des femmes restent encore timides ou mitigées, comparées à la lutte contre l'excision, les maladies sexuellement transmissibles, le SIDA, bref à la santé de la reproduction. Pourtant qui parle du foncier, parle indirectement du contrôle et de la maîtrise de la gestion des ressources naturelles.

Or, dans la majeure partie du Burkina, la valorisation des ressources naturelles est l'apanage des femmes. On note entre autres l'exploitation du bois de cuisine, des produits de cueillette, de la pharmacopée traditionnelle, toute chose qui contribue à améliorer de façon significative leurs revenus.

De nos jours la pression foncière tend à marginaliser les femmes, notamment celles du milieu rural. La bataille que se livrent les différents acteurs pour le contrôle de la gestion du foncier n'augure pas de lendemains meilleurs pour la femme dont toute l'économie est tournée vers l'exploitation des ressources naturelles.

Avec la pression foncière actuelle, c'est toute la problématique de l'économie rurale en générale et du bien être de la femme rurale qui est posée ?

Les différents discours et actions en direction de la femme font rarement cas du

moins de façon explicite de la nécessité pour la femme de s'approprier la terre qui demeure la base de toute l'économie rurale et même de l'économie tout court.

Le combat pour la promotion de la femme doit dépasser les théories genres et développement pour s'affirmer dans les droits fondamentaux de l'existence humaine tel que l'accès et le contrôle de la première ressource : la terre.

En somme, les conséquences de la dégradation des ressources naturelles sont de plus en plus éprouvantes pour les femmes du milieu rural : Les corvées de bois, d'eau et l'exploitation des terres souvent dégradées etc.

De ce fait , la question foncière est devenue un droit de survie qui à y regarder de prêt est aussi urgente que les autres droits de la femme. Il est vrai que beaucoup d'obstacles sont dressés sur l'itinéraire tradition modernité, mais le combat en vaut la peine, pour une juste reconnaissance des capacités de la femme à améliorer de façon significative la production agricole nationale et à lutter efficacement contre la pauvreté.

Pour la nouvelle année 2002, nous souhaitons à tous les acteurs du monde rural et en particulier au Programmé National de Gestion des Terroirs pour son soutien permanent dans la publication de ce journal, une bonne et heureuse année 2002. Que ce nouveau départ du PNGT renforce l'initiative du réseau des communicateurs en gestion des terroirs, gestion des ressources naturelles et développement et apporte plein espoir au monde rural.

Courage aux femmes qui luttent pour sortir le monde rural de la pauvreté.

**La Rédaction**

## NAISSANCE DU RESEAU DES COMMUNICATEURS DES PROJETS DE GESTION DES TERROIRS/ GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Un Réseau des Communicateurs en Gestion des Terroirs, Gestion des ressources Naturelles, Développement Local en abrégé RECOM/GT/GRN/DL a été créé le 17 mai 2001. L'assemblée constitutive de ce réseau a vu la participation des projets tels que le PNGT, le PATECORE, le PDR/Boulgou, le PDL/Z Manga, le PDRA/Fada le PS CES/AGF/Yako la DVTT. Après délibération un bureau constitué de 12 membres a été mis en place afin de conduire le réseau pour un mandat de deux ans.

L'objectif global du réseau est d'améliorer les échanges d'informations en matière de gestion des terroirs, gestion des ressources naturelles et développement local et de renforcer les capacités des acteurs. En plus de cet objectif global, les objectifs spécifiques du réseau sont :

- Produire et diffuser les outils de communication sur les expériences capitalisées ;
- Améliorer les capacités opérationnelles des membres du réseau ;
- Capitaliser et diffuser les expériences en GT/GRN/DL ;
- Suivre et évaluer l'impact des outils de communication de proximité ;

- Diffuser l'approche gestion des terroirs et l'approche participative ;
- Former les acteurs locaux, les producteurs en GT/AP ;
- Capitaliser les expériences de développement communautaire, participatif en milieu rural ;
- Former les agents de développement à la conception et à la diffusion des outils de communication de proximité.

Le réseau est ouvert à toutes structures faisant de la communication un outil de développement rural.

Le bureau dudit réseau se présente comme suit :

Coordonnateur	Mouhamed Drabo	PNGT/HOUET Tél 97.00.89./23.60.05
Secrétaire	SERME Tiémoko Rémy	DVTT/MRA – Tél. 31.61.68/32.60.55
Secrétaire adjoint	OUEDRAOGO Abdoul Salam	PDL/Z – Manga – Tél. 40.00.15
Chargé de l'information/communication	HIEN Gilbert	PNGT/KénéDougou Tél 96.00.45
Adjoint chargé de l'information/ communication	KOMBOÏGO Michel	PDR/Boulgou Tél 71.03.36
Trésorier général	TINDANO Marcel	PNGT/GNAGNA – Tél. 77.90.30
Trésorier Adjoint	SIE Orokia	PS/CES/AGF/YAKO Tél 55.90.95

### Commissaires aux comptes

DABOU Alex  
PNGT/DIEBOUGOU 86.01.57

THIOMBIANO Aboubacar  
PDRA/GOURMA-FADA Tél 77.05.61

### Commission pour la production du journal

SOMDA Gervais  
PNGT/DIEBOUGOU Tél 86.01.57

HIEN Gilbert  
PNGT/KENEDOUGOU Tél 96.00.45

KABORE Adama  
PATECORE/KONGOSSI BP 271 Tél 45.75.94

Pour des renseignements concernant le réseau prière prendre contact avec les personnes sus mentionnées.

**Mouhamed DRABO**  
Géographe PNGT /HOUET  
draboh@hotmail.com

### LE DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS: UNE NOUVELLE ORIENTATION DANS LA CONTINUITÉ

La mise en œuvre du premier Programme National de Gestion des Terroirs depuis 1992 a couvert 08 provinces qui sont la Gnagna, le Kourittenga, le Houet, le Kéné Dougou, la Bougouriba, le Tuy et le Ioba. L'intervention dans ces différentes provinces a permis de toucher 486 villages et 06 forêts classées. Ces interventions ont porté sur la mise en place des infrastructures socio-économiques (pistes, forages, écoles, dispensaires, retenues d'eau, aménagement de bas-fond, etc.), l'aménagement et la réorganisation spatiale dans les terroirs villageois, l'aménagement des forêts classées et l'amélioration des conditions de vie et du niveau de vie des populations à travers la diversification des activités génératrices de revenus.

En Tenant compte des leçons et expériences à l'issue du PNGT I, ainsi que du contexte politique et macro-économique, l'objectif global du PNGT a été redéfini dans le sens d'un élargissement.



*L'amélioration des conditions de vie de la femme est une des priorités du PNGT II*

De ce fait, le PNGT II aura pour objectif global de réduire rapidement la pauvreté rurale et de promouvoir un développement durable à travers trois types d'actions:

- le développement des capacités en organisation et en gestion des villages et groupes de villages;
- l'amélioration des conditions de vie par des investissements productifs et des infrastructures socio-économiques dans les campagnes du Burkina;
- la préservation et la restauration des ressources naturelles (sol, eau, végétation, faune).

La couverture géographique du deuxième PNGT comprendra l'ensemble des 45 provinces. Faisant du PNGT II un programme véritablement national. Deux modes d'intervention

caractériseront le PNGT II. ceux sont:

- le mode d'intervention direct: il concernera 27 provinces qui seront les zones de concentration du PNGTII, avec une couverture de 2000 vil-

lages en 05 ans. Ces provinces sont les anciennes provinces d'intervention du PNGT et /ou du PSAN, les zones cibles du programmes RPTES, et plus généralement les zones qui ne font pas l'objet d'autres programmes d'intervention de grande envergure. Les provinces retenues sont par ordre alphabétique: le Bazéga, le Boulgou, le Boukhiemdé, la Comoé, la Gnagna, le Gourma, le Houet, le Ioba, le Kéné Dougou, la Kompienga, le Koulpélogo, le Kouritenga, le Kourwéogo, la Léraba, le Namentenga, le Nahouri, le Nayala, l'Oubritenga, le Passoré, le sanguié, le Sanmatenga, la Sissili, le Soum, le Sourou, le Tuy, le Ziro, le Zondoma.

19 coordinations régionales constituées d'équipes mobiles pluridisciplinaires appuieront les communautés rurales dans la mise en œuvre de leurs

actions dans ces 27 provinces.

Le mode d'intervention indirecte concernera 18 provinces où d'autres projets et programmes d'envergure mettent déjà à la disposition des villages des financements significatifs, ais souvent partiels (en termes sectoriels ou géographiques) et que les fonds du PNGT II pourront venir compléter. Des protocoles seront signés entre le PNGT et les partenaires qui seront chargés de la mise en place des fonds et du suivi technique et financier des investissements y afférents. Ce mode d'intervention se fera au cas par cas dans un souci d'équité.

Le PNGT II est un programme évolutif sur une durée de 15 ans avec trois phases de 05 ans.

Une première phase de cinq ans au cours de laquelle la capacité du PNGT à investir à très grande échelle serait démontré sur environ 2000 villages ainsi que le développement des capacités des communautés rurales à prendre en charge la gestion de micro-projets. A l'issue de cette phase l'impact des interventions sur le niveau de vie des populations et sur les ressources naturelles serait évalué.

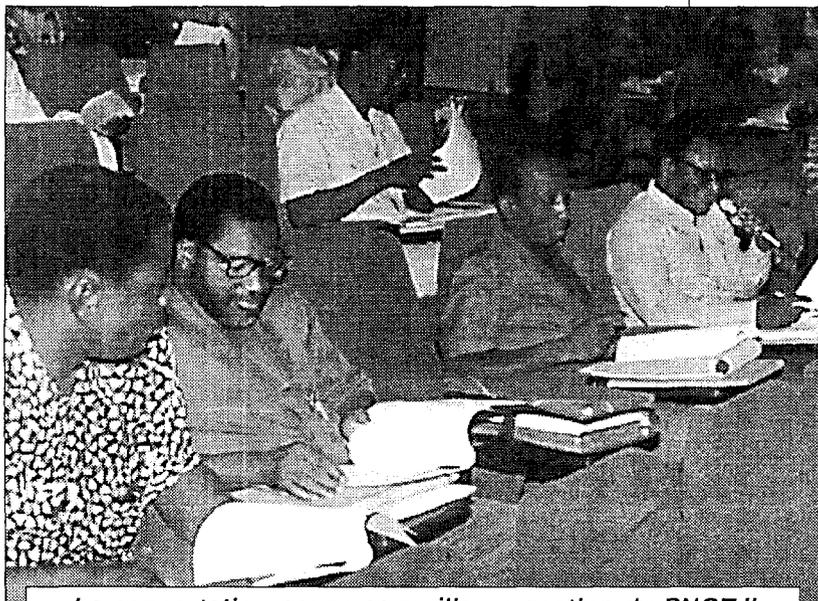
Une deuxième phase de cinq ans au cours de laquelle la couverture du programme serait élargie, et de plus amples responsabilités seraient dévolues aux organisations communautaires qui seraient prêtes à les recevoir.

Enfin une troisième phase d'élargissement du PNGT à l'ensemble des nouvelles communes rurales et à la consolidation des communes déjà existantes.

Cinq composantes définissent le programme et se présente comme suit :

## **Composante 1 le renforcement des capacités locales**

Cette composante a pour objectif de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des populations rurales afin de leur permettre d'analyser leur milieu, en dégager les contraintes et potentialités, planifier et exécuter des activités éligibles au financement du PNGT II, de se structurer au bout d'un certain temps en communes rurales. Des activités de sensibilisation et de formation seront organisées à cet effet à l'intention des communautés villageoises et leurs organisations.



*La concertation pour une meilleure gestion du PNGT II*

## **Composante 2 fonds d'investissement local**

Cette composante servira à financer la réalisation d'investissements productifs au profit des communautés de base au niveau des villages (projets villageois) et à l'échelle de la Province (projets d'intérêt provincial). De ce fait un fonds d'investissements local (FIL) avec deux guichets sera mis en place.

- un guichet villageois pour les micro-réalisations d'un montant plafond de 18 millions de FCFA dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée aux communautés villageoises; il est prévu un budget d'investissement annuel par terroir calculé sur la base d'un montant donné par nombre d'habitant; les CVGT signeront des conventions de co-financement avec le PNGT à base de laquelle celui-ci mettra à sa disposition le financement nécessaire. Les CVGT assureront par la suite, la gestion et l'exécution du micro-projet et le PNGT supervisera à titre pédagogique.

- Un guichet provincial pour les projets de grande envergure (jusqu'à un plafond indicatif de 90 millions de francs CFA par projet) dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la province. Le PNGT sera le Maître d'ouvrage délégué. L'exécution des projets suivra la procédure classique des marchés publics au niveau provincial.

## **Composante 3 renforcement des capacités institutionnelles**

Cette composante permettra de dynamiser les cadres de concertation technique provinciale (CCTP) et ouvrira la voie à la négociation de l'intégration des divers programmes en une stratégie nationale. Elle appuiera également les activités de la CND et de la DGCL visant à planifier le développement rural décentralisé et participatif, ainsi que la création progressive des communes rurales. Elle comprendra aussi des activités d'appui aux équipes du Projet, la sous traitance de certains services (formation des équipes du projet, des prestataires de services et des fournisseurs d'équipements) et les fonctions de coordination, financement et promotion du développement rural décentralisé et participatif.

## **Composante 4 opération pilote de sécurisation des droits fonciers**

Cette composante vise à permettre à tous les usagers des terres rurales de disposer de droits fonciers équitables



*La préservation des ressources naturelles passe par la lutte contre la pauvreté*

de façon à renforcer la justice et la paix sociale, encourager l'investissement et élever la productivité agricole, favoriser la conservation et réhabilitation des ressources naturelles et instaurer la décentralisation. S'inscrivant en complément à d'autres expériences de sécurisation des droits fonciers qui sont en cours ou en préparation, elle sera mise en œuvre dans six sites expérimentaux représentatifs des principaux systèmes d'utilisation des terres et des problèmes de propriété qui leur sont associés. Les sites envisagés sont les provinces suivantes: Soum, Kouritenga, Kompienga, Ziro, Kéné Dougou, Bougouriba, et Houet.

L'objectif de cette phase pilote consiste à définir et à proposer sur la base d'une expérimentation concrète sur le terrain, un cadre institutionnel, légal, technique et méthodologique qui assurera des droits fonciers stables et équitables dans les zones rurales.

L'intervention consistera à appuyer la gestion participative des ressources foncières afin de pouvoir, à la demande et de manière prudente et progressive officialiser les droits fonciers coutumiers, les transactions et autres dispositions existantes actuellement dans les zones rurales. A la fin de cette opération pilote, les résultats suivants devront être atteints:

Guide méthodologique pratique pour sécuriser les droits fonciers en milieu rural;  
Système de conservation des documents et informations établis dans le cadre des opéra-

tions pilotes du projet;  
Formulation et finalisation d'une politique nationale, d'une stratégie et d'un plan d'action en vue de sécuriser les droits fonciers en milieu rural;  
Programme d'interventions foncières à exécuter durant les phases 2 et 3 du projet.

## **Composante 5 administration, suivi et coordination du programme**

Cette composante comprend l'appui à la mise en place et au fonctionnement du cadre national de concertation pour le PNDRD et l'appui pour la coordination et la gestion du projet.

L'organisation du PNGT II comprendra quatre niveaux.

**Au niveau national**

Un Comité de Pilotage se chargera de l'orientation et de l'approbation des programmes et des rapports d'activités du PNGT

La coordination Nationale quant à elle se chargera de la mise en œuvre opérationnelle du programme ( programmation, gestion, exécution , suivi-évaluation).

**Au niveau régional**

Cinq comptabilités régionales seront mises en place. Elles seront chargées, en collaboration avec les coordinations provinciales, de mettre à la disposition des communautés les fonds nécessaires à l'exécution de leurs plans de développement.

**Au niveau provincial**

19 Coordinations Provinciales seront mises en place et couvriront 27 provinces d'intervention directe. Chaque Coordination Provinciale sera constituée d'une équipe mobile pluridisciplinaire (EMP) de 04 à 05 cadres.

**Au niveau villageois**

Les commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) et les communes rurales sont les structures représentatives des communautés de base, chargées de d'assurer l'orientation, la coordination et la mise en œuvre des actions de développement contenues dans les plans locaux de développement.

La mise en œuvre effective du deuxième Programme National de Gestion des Terroirs favorisera la responsabilisation totale des communautés de base et développera la concertation à tous les niveaux en vue de limiter les incohérences et organiser les complémentarités.

**Synthèse de Mouhamed DRABO  
Géographe PNGT /HOUET  
draboh@hotmail.com**

## **FUNERAILLES ET ECONOMIE EN MILIEU DAGARA**

*" Funérailles et économie en milieu Dagara. Voilà un thème qui défraie la chronique chez les Dagara toute couche sociale confondue.*

*Que ce soit dans les cabarets, les bars, les marchés, lors des travaux collectifs ou à l'occasion de tout regroupement Dagara, il n'est pas rare d'entendre parler de funérailles... de décès d'un tel, de telle famille, clan ou appartenance sociale.... Des possibilités d'aller à ces funérailles (moyens matériels et financiers, temps matériel...).*

Quelle solidarité exemplaire des Dagara entend – t – on souvent dire ! Mais solidarité à quel prix ? Ah ! ces funérailles que c'est contraignant, fatigant, épuisant, emmerdant pour les services et ruineux....

Ainsi arrive – t – on à médire la fréquence, la durée et certaines pratiques néfastes des rites funéraires Dagara. Tout le monde s'en plaint mais personne n'ose poser le problème. Ah ! la culture quand elle nous tient " ; ce constat de l'Association pour le Développement du Département de Oronkua (ADDO) province du loba est à l'origine d'une conférence donnée par l'Abbé Constantin G. DABIRE, sur le thème funérailles et économie en milieu Dagara. Cette réflexion date de 1992, mais reste d'actualité non seulement à cause de l'invariabilité des célébrations funéraires dans la région Dagara, mais surtout en matière de planification locale et gestion des terroirs ou de planification du développement tout court au sens large du terme, y aurait – il des raisons suffisantes pour une réforme

des institutions Dagara en particulier les funérailles ? L'auteur nous livre sa version.

Examinée du point de vue de l'économie, les funérailles Dagara apparaissent comme un frein au développement, même si et par ailleurs elles sont une institution fort respectable qu'il faut préserver et aménager.

Tout d'abord, les funérailles Dagara occasionnent une perte de temps et d'énergies qui pourraient être consacrés au travail de production.

En outre, les funérailles Dagara occasionnent beaucoup de frais pour leur célébration et constituent une cause sérieuse d'appauvrissement...

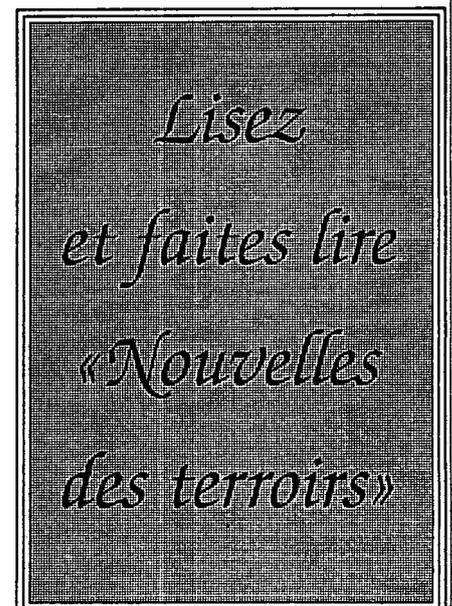
Il faut donc reformer cette institution de manière à ce qu'elle ne freine plus le développement.

Et pour cela : revoir toute la structure de cette célébration (la forme) en rapport avec le fond qui la motive : les valeurs (ou les raisons) en vue desquelles cette institution existe et fonctionne. Attendre que ça " craque tout seul " ne peut être une solution raisonnable : il faut réformer.

Au niveau du travail productif, les funérailles occasionnent des pertes de temps et d'énergies. Elles ont priorité sur tout, à une seule exception près (le rite d'initiation). Tout est mis en veilleuse dès que résonne le cri d'alarme qui annonce un décès.

Le travail projeté ou en cours d'exécution, les voyages d'affaires. Les loisirs et les fêtes, même la cuisine et les repas.

Les conséquences sur le travail : Le temps passé à la célébration sont perdues pour le travail, les énergies dépensées à la célébration sont perdues pour le travail. Effectivement, la célébration



exige d'être sur pied et de crier, pleurer, courir, danser... En se refusant le sommeil pendant trois ou quatre jours, sans manger... vraiment. Ceci, quelque soit le climat (chaleur ou froid, pluie ou vent), quelque soit l'état de santé des individus, quelles que soient les distances à parcourir et quelque soit le moment (jour ou nuit).

Les énergies dépensées aux funérailles sont incalculables ! On est littéralement épuisé au bout de la célébration et le repos est nécessaire avant la reprise des activités courantes de la vie. Quand plusieurs décès se suivent en période de cultures, c'est une catastrophe sur le plan économique, parce que l'herbe dans les champs n'attend pas !...

Alors, on se cache, on vole du temps aux funérailles pour parer au plus urgent, bien entendu avec mauvaise conscience, car si on est pris aussitôt on est montré du doigt comme quelqu'un d'asocial, d'inhumain, etc.

Les paresseux trouvent dans les funérailles un excellent prétexte (alibi) pour ne rien faire, mais ceux qui veulent travailler souffrent et s'en plaignent secrètement ou ouvertement. Les funérailles occasionnent également d'énormes frais et appauvrissent.

Dans la famille en deuil, pour honorer le défunt on le pare des beaux et coûteux habits (veste et culotte, pantalons). Chaque défunt a le sien et on l'enterre avec. De plus en plus le cercueil est utilisé. En outre il faut des bagages de

route (produits agricoles, volailles et têtes de bétail, argent de poche.

Bref, étalage de " richesses " pour que le défunt soit bien accueilli par ses ancêtres et aussi pour mettre plein la vue à l'assistance.

Les différents intervenants : Les responsables (prêtres) du terroir (Têgan) sont aussi rémunérés à travers les amendes imposées dans certaines circonstances, le poulet pour démarrer le forage de la tombe, etc.

Les fossoyeurs : Les instruments de musiques, les musiciens et cantateurs, les messagers de la triste nouvelle sont également rémunérés pour leurs contributions. A cela s'ajoutent les frais de télégrammes, messages radio, les frais

de consultations et de sacrifices, les frais de transport de ceux qui viennent de loin, l'hébergement et la restauration, le remboursement des dettes du défunt et celles contractées lors des précédentes funérailles, les frais incombant aux relations de la famille (les parents par alliance), les amis du défunt et l'assistance. En ce qui concerne ce dernier point, par solidarité on se doit d'aider la famille éprouvée à régler les différents frais auxquels ils ont à faire face. Il est inconcevable de se rendre à des funérailles sans avoir à délier sa bourse ; au pied du trône funèbre, auprès du balafon et ailleurs.

Aussi bien les gens s'endettent – ils régulièrement pour pouvoir honorer ce devoir de solidarité. Même si on ne dépense que quelques pièces à chaque célébration.

La multiplicité des cas (nombreux décès) finit



*Les funérailles Dagara mobilisent beaucoup d'énergie au détriment du Travail productif : Musique ...*

par appauvrir même les plus avares. Le fait que l'argent qui circule dans les funérailles répugne à être comptabilisé (il faut en principe donner sans compter) est significatif ; mauvaise gestion.

En somme, rien que cette trop rapide analyse de la situation fait apparaître l'impact négatif des célébrations funèbres actuelles sur la vie économique en milieu Dagara. La meilleure preuve en est que les intéressés eux – mêmes s'en plaignent de plus en plus ouvertement. La fréquence comme la durée des funérailles créent une situation de plus en plus intenable pour tout le monde.

A commencer par les paysans, détenteurs et défenseurs de la tradition des ancêtres. La célébration devenue quasi permanente, il ne se passe plus un seul jour où on ne voit pas se pointer un ou plusieurs messagers de triste nouvelle, d'autant plus que la radio diffusion se mêle de la partie.

Les funérailles sont devenues une corvée quotidienne qu'ils subissent comme une fatalité contre laquelle ils n'y peuvent rien. Tout le monde dans les villages est fatigué et sans le sou (ou criblé de dettes) ; et malgré tout on continue de " pleurer " longuement, de veiller et de dépenser.

Les fonctionnaires et autres travailleurs salariés ont maille à partir avec leurs employeurs ou collaborateurs qui supportent de moins en moins les fréquentes demandes d'autorisation d'absence pour cause de funérailles. Sans compter les déplacements coûteux et épuisants que cela occasionne, d'autres frais de

célébration : cercueil, accueil des hôtes venus de loin, etc.

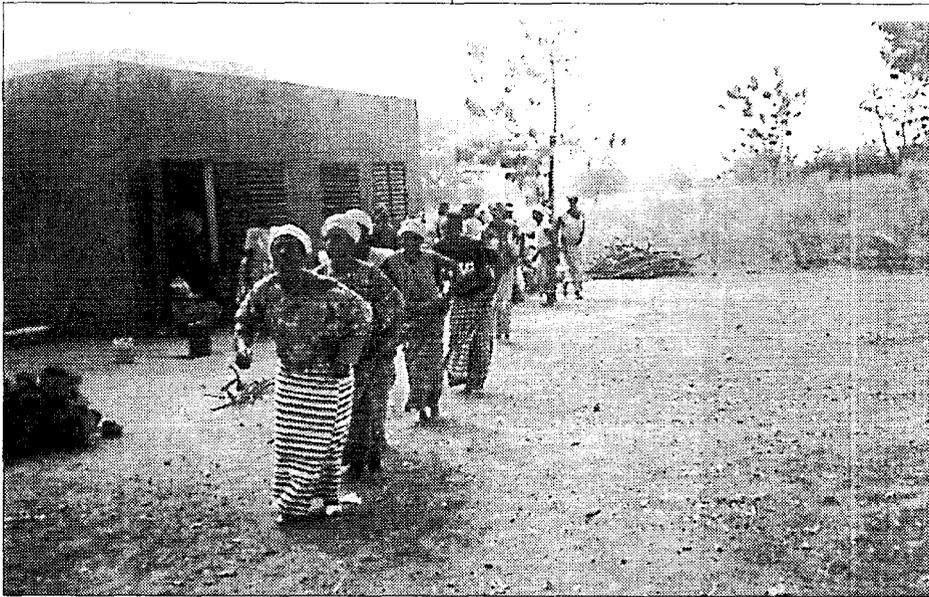
Eux aussi s'en plaignent tout en continuant de subir cette tradition, le moyen de faire autrement ? Les non Dagara qui observent tout cela sont intrigués, voire énervés... certains en rigolent : " Vous – là, vous aimez vos morts plus que les vivants ".

Alors que faire ? Subir cette fatalité jusqu'à ce que la vase déborde et que la tradition " craque toute seule " ?.

Solution à mon avis utopique (ça risque de durer avant de craquer, car la tradition a les racines très profondes) et déraisonnable (si " ça craquait " jamais ce serait une perte du point de

vue de l'identité culturelle entre autres dégâts.

Il reste donc le devoir impérieux et urgent de s'atteler à la réflexion, la sensibilisation, la concertation en vue d'une décision en faveur d'une réforme de



... danse etc.

cette institution (combien respectable à bien des égards) mais devenue peu viable sous la forme qu'elle a prise ces derniers temps... car, " au commencement " il n'en était pas ainsi. (A suivre).

Extrait d'une conférence prononcée par l'Abbé Constantin Gbaanè DABIRE à Oronkua, le 26 décembre 1992

**Par Gervais K. SOMDA  
PNGT / Bougouriba**

### Des agents du PATECORE visitent le VARENA ASSO et le PDRI HKM

Après une dizaine d'années d'intervention sur le terrain, le PATECORE a jugé utile de réorganiser sa stratégie d'intervention en matière de CES en vue d'une plus grande responsabilisation du groupe cible. Depuis quelques semaines une intense réflexion se mène sur le sujet au sein du projet. Pour alimenter cette réflexion, une équipe du PATECORE a séjourné du 22 au 28 avril 2001 à Diébougou et à Bobo Dioulasso pour échanger respectivement avec VARENA ASSO et le PDRI HKM sur la responsabilisation du public cible dans l'identification, l'exécution,

le suivi et l'évaluation des actions menées mais aussi des mesures à prendre pour maintenir la dynamique engagée avec les populations par ces projets.

A l'issue de ce voyage d'étude constitué d'entretiens avec les responsables de VARENA ASSO et du PDRI HKM, de visites de réalisations et de discussions avec les populations sur le terrain, la mission du PATECORE s'est déclarée satisfaite et édifiée parce qu'elle a vu et entendu.

### Le poisson au Lac Bam : une ressource à mieux gérer

Faut-il le rappeler, le lac Bam constitue le plus grand lac naturel du Burkina. L'eau y est permanente toute l'année et permet aux populations environnantes de mener plusieurs activités parmi lesquelles la pêche. Ce plan d'eau du lac Bam n'est pas dépourvu de ressources halieutiques. Des quantités importantes de poisson sont pêchées chaque année. Cependant, la manière de mener cette pêche est sujette à caution car ceux qui s'adonnent à cette activité ne donnent pas l'impression de se soucier de l'avenir de la ressource : ainsi on pêche tout ce qu'on trouve dans le lac à tout moment. La conséquence est que les poissons ont du mal à atteindre leur taille normale sans être pêchés. L'image de ces petits enfants qui se promènent

chaque soir dans la ville de Kongoussi avec des grappes d'alevins (petits poissons) dans la main à la recherche de clientèle est révélatrice de cette sur-exploitation.

Pourtant, mieux organisée, la pêche pourrait procurer davantage de revenus aux populations dans la mesure où le Bam pourrait constituer un autre pôle d'approvisionnement de la ville de Ouagadougou comme Bagré et Kompienga. Comment y parvenir ? Un premier pas pourrait être une table ronde regroupant toutes les parties prenantes (pêcheurs, services forestiers, administration, ...) pour permettre d'identifier des solutions porteuses après un diagnostic de la situation actuelle.

### Semer ou ne pas semer dans les bas-fonds : un dilemme pour les agriculteurs du Nord Burkina

L'insuffisance de la circulation de l'information sur les prévisions météorologiques à l'échelle d'une campagne agricole pose des difficultés aux producteurs du Burkina. Cette information aurait permis aux agriculteurs de savoir ce qu'il faut semer au regard des prévisions sur le volume et la régularité des précipitations attendues. Pour les producteurs du nord du Burkina, en plus des spéculations à mettre en place, l'information aurait pu leur permettre de savoir ou semer.

En effet, les caprices pluviométriques ont amené les producteurs de cette région du pays à investir les bas-fonds en raison de leur grande capacité de rétention en eau. Cette qualité permet de minimiser les effets d'une pluviométrie déficitaire. Or dans le Nord du Burkina, une année d'abondance pluviométrique peut succéder à une autre de déficit prononcé.

En année de pluviométrie déficitaire, les produc-

teurs qui ont exploité les bas-fonds s'en sortent mieux que les autres en terme de récolte. A contrario, en année d'abondance pluviométrique, les bas-fonds sont généralement inondés et la production y est très faible ou nulle.

C'est un dilemme qui est ainsi posé aux producteurs au nord quant à la décision de semer ou non dans les bas-fonds dans la mesure où cela se pose en terme de loterie.

Pour contourner cette difficulté, certains producteurs optent carrément de semer aussi bien dans les bas-fonds que sur les hautes terres pour pouvoir opter ultérieurement en fonction de la pluviométrie, mais cette décision provoque un gaspillage de semences, de terres et d'efforts physiques.

Une solution pourrait être une meilleure maîtrise des prévisions climatiques à l'échelle d'une campagne, l'aménagement de bas-fonds pour une maîtrise de l'eau..

KABORE Adama  
PATECORE/KONGOUSSI

### RÉSEAU DES RADIOS ET REVUES RURALES DU BURKINA (4 R/BF) EN CONCLAVE POUR UNE SYNERGIE D'ACTION

Un atelier du réseau des radios et revues rurales du Burkina en abrégé 4 R/BF placée sous le thème " problématiques de la communication en milieu rural au Burkina Faso" s'est tenu à Ouagadougou du 28 au 29 Novembre 2001.

Cet atelier a enregistré la participation d'une vingtaine de responsables des radios et des revues rurales ainsi que la présence de certaines structures partenaires tels que l'INADES/FORMATION, le PNGT et Assistance Ecologique.

Les objectifs visés à travers l'organisation de cet atelier étaient:

- d'échanger sur les différentes problématiques de la communication en milieu rural;
- d'identifier par région et au niveau national une à deux problématiques pouvant faire l'objet d'une synergie d'action entre les membres du réseau et d'autres acteurs du développement à l'horizon 2002-2004;
- de définir les éléments d'un plan d'action consensuel pour la période 2002-2004;
- de définir une structure plus opérationnelle pour l'animation de la vie du réseau.

La création du réseau des radios et revues rurales d'Afrique remonte en octobre 1998. Elle fait suite à un séminaire qui a regroupé les responsables de médias ruraux de 08 pays d'Afrique du centre et de l'ouest à Grand-Bassam sous l'égide du siège de l'INADES/Formation à Abidjan.

La vision du réseau a permis de définir sa finalité qui consiste à "créer une synergie entre les radios et les revues rurales d'Afrique afin d'accroître leur efficacité et leur impact et offrir une tribune d'expression aux populations rurales pour le renforcement de leur pouvoir au sein de la société civile".

C'est autour de ces valeurs que le réseau des radios et revues rurales du Burkina s'est constitué en décembre 1999. Depuis sa naissance jusqu'à nos jours le 4R/BF a contribué au renforcement des compétences des animateurs des médias ruraux, au développement du partenariat et à l'analyse du contexte de la communication rurale au niveau régional.

Le déroulement de l'atelier a permis d'offrir aux participants deux communications.

La première portant sur le thème: " communication et développement en milieu rural" a été présentée par Mr Serge Théophile BALIMA Chef de département Art et Communication à l'Université. Il est ressorti de cette communication des conclusions suivantes:

- L'analphabétisme de nos masses paysannes isole ces derniers de la communication écrite dont l'importance a tendance à croître avec l'émergence de nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- L'usage colonial de la radio a fait de celle-ci un outil de commandement ou un auxiliaire de l'administration et cet usage tend à persister au niveau de certains décideurs et animateurs;
- La dépendance des stations de radios locales vis-à-vis des chaînes radiophoniques du nord, pourvoyeurs de produits prêts à consommer dont certains ne tiennent pas compte de notre contexte socioculturel;
- L'insuffisance de la formation au niveau des animateurs et des responsables travaillant en dehors d'une charte ou d'une déontologie des radios de développement...

La seconde communication portant sur l'analyse du contexte du milieu rural et de la communication rurale dans l'ouest, le sud-ouest, le Nord, le Centre-Nord, le Sahel a été présentée par Mme Ouedraogo Fatou du PNGT et Mr Somda Samuel de l'INADES/Formation. Cette communication a permis de cerner les problématiques qui existent dans ces différents milieux écologiques. C'est ainsi que celle de la gestion des ressources naturelles est apparue dans les régions de l'Ouest et le Sud-ouest comme une problématique majeure. Au niveau du Nord, du Centre Nord et du Sahel il est ressorti comme problématique majeure, celle de l'écoulement de la production maraîchère et l'élevage.

A l'issue des communications des travaux en ateliers basés sur les communications ont permis de faire une description succincte du contexte du monde rural et de la communication rurale, de dégager les problématiques liées au contexte, de définir les actions à mettre en

œuvre par problématique ainsi que les acteurs impliqués sur le plan régional et national à l'horizon 2002-2004.

Ainsi sur le plan régional, deux ateliers seront organisés en l'an 2002. Le premier portera sur l'implication des médias ruraux dans la gestion des ressources naturelles au niveau de l'Ouest et le Sud-Ouest. Le seconde concernera le rôle des médias dans la commercialisation des produits maraîchers.

Sur le plan national les problématiques retenues sont l'analphabétisme des populations rurales et la faible existence des médias ruraux. Comme action, les participants ont proposé l'organisation d'un atelier de réflexion sur le rôle des médias ruraux dans la promotion de l'alphabétisation, l'équipement des médias ruraux et la formation des animateurs. Toutes ces actions ainsi identifiées s'inscrivent dans le plan d'action du 4 R/BF à l'horizon 2002-2004. Des résolutions telles que l'élaboration d'une charte pour les animateurs des médias ruraux, une synergie d'action autour des actions issues des problématiques ont également été prises.

En marge de cet atelier, s'est également tenue le 30 novembre 2001, la 2ème Assemblée Générale du réseau. L'ordre du jour a porté sur l'amendement et l'adoption du rapport d'activités 2000-2001, et du rapport financier, sur l'amendement et l'adoption de la proposition de modification des statuts et règlement intérieur du réseau et l'élection des membres du nouveau bureau.

Pour la conduite des actions du 4R/BF2002-2004, un bureau composé de 07 membres ayant à sa tête Mr Somda Samuel de l'INADES/Formation représentant la revue rurale "hakilifalen" a été mis en place.

L'implication de l'ensemble des médias ruraux et structures intervenant dans le monde rural dans le processus de développement à travers la communication constitue un enjeu majeur pour l'épanouissement des populations rurales. Et le 4 R/BF en fait déjà les pas en avant.

Mouhamed DRABO  
Géographe PNGT /HOUET  
draboh@hotmail.com

### BOUGOURIBA / IOBA

## LE PNGT 2 PRESENTE AUX CCTP

Des ateliers d'informations des Cadres de Concertations Techniques Provinciales (CCTP), initiés par le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) sur le deuxième programme se sont tenus respectivement le 16 et le 17 octobre 2001 à Dano, province du Ioba et Diébougou, Province de la Bougouriba.

Ces ateliers ont regroupés 32 participants dans le Ioba et 48 dans la Bougouriba. Soit 80 personnes ressources représentant les services techniques déconcentrés de l'Etat, les ONG, l'administration et les populations concernées.

Ces ateliers d'information, conformément à la stratégie d'action du PNGT, visaient à préparer les différents acteurs à la mise en œuvre du PNGT 2.

Pour se faire, l'équipe du PNGT composé d'un membre de l'unité centrale (UGO) et de deux au niveau de la Bougouriba a procédé par

l'énumération des raisons justifiant le PNGT 2, et les conditions de sa mise en œuvre.

Pour justifier le PNGT 2, les organisateurs de l'atelier ont fait aux participants un bref rappel de la démarche gestion des terroirs et des objectifs assignés au PNGT 1.

De nombreuses questions d'éclaircissements ont été posées par les participants pour mieux comprendre le mécanisme de fonctionnement du PNGT 2. A la fin de ces ateliers, les participants enrichis des différentes informations se disent prêts à accompagner le PNGT 2 sur la voie du succès.

Gervais K. SOMDA  
PNGT/BOUGOURIBA

## COMMENT METTRE EN PLACE LES COMMISSIONS VILLAGEOISES DE GESTION DES TERROIRS?

*Cet article est un apport pour les services chargés d'appuyer les communautés rurales, et pour les populations rurales désireuses de mettre en place leur CVGT. Cette démarche de mise en place des CVGT n'est pas figée. Elle peut s'adapter à tous les contextes, avec en toile de fond le contenu de l'arrêté conjoint et l'approche participative.*

Dans le processus de décentralisation actuelle en cours au Burkina Faso, la dévolution s'avère une étape incontournable pour les populations rurales. Le transfert à leur niveau de certains droits et devoirs renforcera leur pouvoir de décision et favorisera une meilleure gestion de leur terroir. L'absence de structures capables d'orienter, de coordonner, et de conduire les actions de développement est à l'origine de la création des CVGT par le pouvoir public selon les dispositions de la réorganisation agraire et foncière (RAF) : titre I relatif à la gestion des terres du domaine foncier national cha-

développement en collaboration avec l'appui des services techniques de l'Etat et autres partenaires au développement.

Selon toujours les dispositions de la RAF, tous les villages du Burkina Faso sans exception doivent avoir une commission villageoise de gestion du terroir.

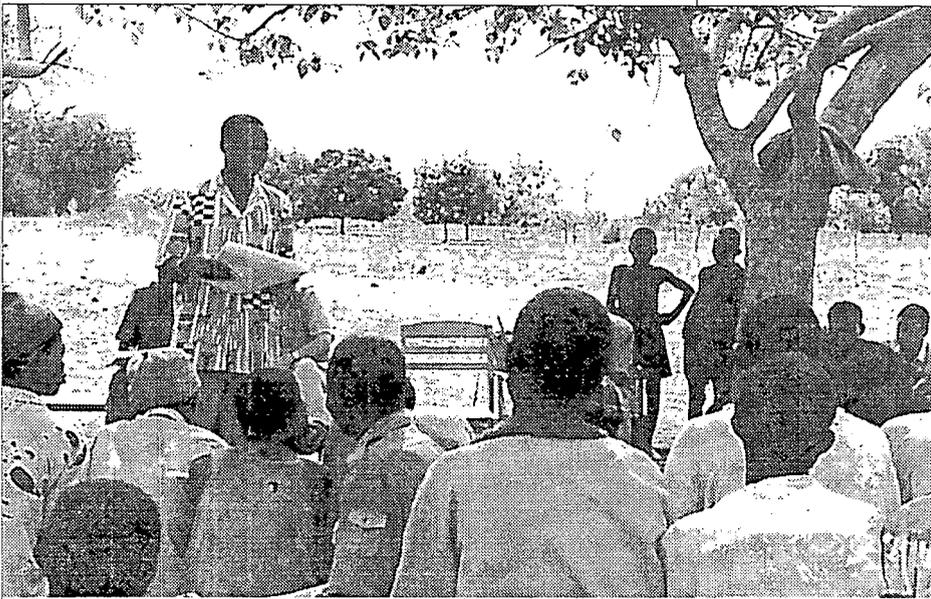
### Comment mettre en place cette commission villageoise de gestion du terroir?

Pour mettre en place une CVGT, il est important d'obéir à une certaine démarche afin d'éviter des écueils au sein du village en mettant en place une CVGT non consensuelle.

Pour ce faire, l'étape de l'analyse de la situation des différentes organisations, et du recensement des personnes ressources internes ou externes, des décideurs coutumiers du village est nécessaire.

Une analyse des relations entre les différents décideurs lors d'une assemblée villageoise permet de mesurer le niveau de cohésion au sein du village. Ce passage est vraiment primordial, car il offre l'op-

portunité à l'ensemble de la population du village de s'exprimer sur les dissensions qui minent la gestion du village et freinent son développement. A cette même assemblée villageoise, une



*A héléle dans la Bougouriba, les populations mettent en place leur CVGT avec l'appui technique du PNGT*

pitre I, et section V pour les commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT).

Les CVGT assurent leur mission générale d'orientation et de coordination des actions de

lecture de l'arrêté conjoint N°0010/2000/AGRI/MEE/MEF/MAT/MRA sur les CVGT est faite à l'ensemble de la population.

Ensuite, expliquer le contenu de l'arrêté. Car tous les habitants du village en âge de voter, c'est-à-dire 18 ans et plus doivent comprendre et s'approprier le contenu de l'arrêté. Il est donc recommandé, à tous les villages qui n'ont pas de personnes ressources pour traduire et expliquer le contenu de l'arrêté, de faire appel aux structures d'encadrement existantes dans la zone. Ces structures peuvent être des ONG, des projets des structures d'encadrement des ministères et éventuellement le PNGT à travers ses coordinations provinciales.

La mise en place d'une CVGT ne se fait pas en un seul jour. C'est un processus qui peut généralement prendre plus d'un mois lorsqu'on veut des retombés positives.

Lorsque la population a bien compris le bien fondé d'une CVGT et le contenu de l'arrêté, une date est fixée dans un délai de quinze (15) jours pour la mise en place de l'assemblée générale de la CVGT.

Mais préalablement à cette assemblée, les populations élaborent un règlement intérieur qui va régir la vie de leur CVGT.

Lors de l'assemblée constitutive de la CVGT, les étapes suivantes sont à respecter pour un bon déroulement des opérations de mise en place de ses organes.

- Un rappel des dispositions de l'arrêté conjoint est fait pour rafraîchir les mémoires

- Un bureau de séance de deux personnes est mis en place par l'assemblée. L'un est président et l'autre secrétaire pour établir le procès-verbal.

- Le bureau de séance fait la lecture expliquée du règlement

intérieur que la population elle-même à travers un comité restreint a élaboré.

- Après lecture, la population doit amender et adopter à l'unanimité le contenu du règlement intérieur.

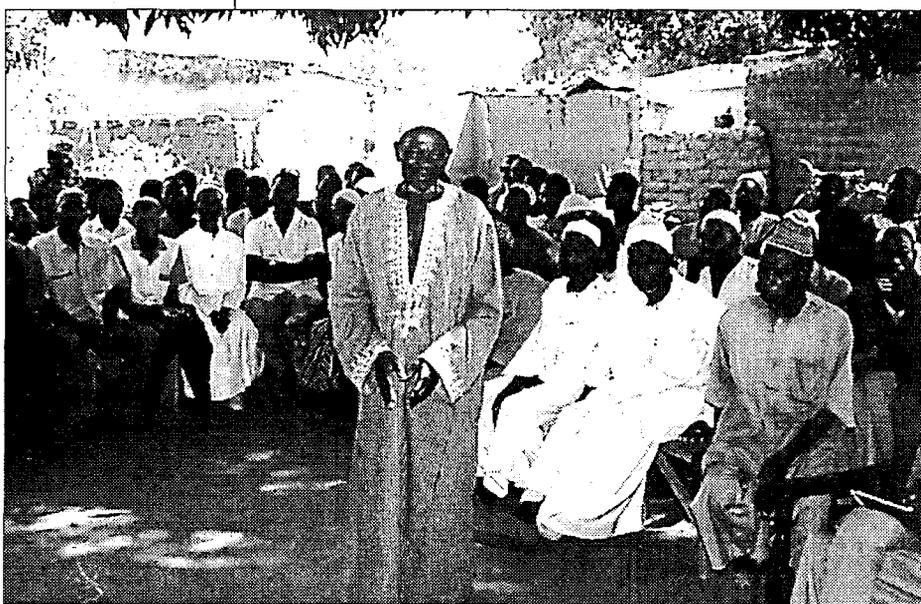
Après l'amendement du règlement intérieur, les populations sous l'égide du bureau de séance procède à la mise en place des différents organes de fonctionnement de la CVGT notamment l'assemblée générale, le bureau, les sous commissions spécialisées et le comité de suivi et contrôle.

La composition de l'assemblée générale et des sous commissions spécialisées de la CVGT varie selon la spécificité de chaque village. Elles regroupent les représentants des différentes organisations socioculturelles et socio professionnelles. Le nombre de représentants est laissé à l'appréciation de la population.

Une fois que l'assemblée générale et les sous commissions de la CVGT sont mises en place, on procède alors à l'élection du premier bureau de la CVGT.

Une remarque importante cependant : les membres du bureau proviennent uniquement de l'assemblée générale de la CVGT et non de l'assemblée générale constitutive.

Les membres de l'assemblée générale de la



*La mise en place des CVGT est une affaire des populations rurales*

CVGT et du premier bureau sont désignés par voie d'élection. Lorsque les circonstances locales le justifient, l'assemblée générale constitutive peut proposer par consensus, la nomination de certains membres du bureau ou de l'assemblée générale de la CVGT en tenant compte des réalités historiques, sociales et culturelles du milieu.

A l'issue de la mise en place des différents organes de la CVGT, le procès verbal de l'assemblée villageoise est dressé et transmis au préfet. Le préfet

le transmet à son tour au Haut-Commissaire qui prend dans le délai d'un mois maximum suivant la réception du procès verbal, un arrêté attestant de la constitution de la commission villageoise de gestion du terroir et nommant les membres du bureau. Une copie de l'arrêté est remise au président de la CVGT.

Pour résumé il faut retenir que la mise en place des commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) est faite par délibération d'une assemblée villageoise constitutive. Cette assemblée est constituée de l'ensemble des habitants du village en âge de voter.

Cette assemblée villageoise constitutive est



*Toutes les couches sociales de la population doivent être impliquées*

convoquée par le responsable administratif à l'initiative d'une ou plusieurs organisations paysannes du village et en concertation avec les autorités coutumières locales.

La convocation est faite par tous les moyens, au moins 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Le préfet de la localité est informé de la tenue de l'assemblée villageoise.

Il faut noter que ces étapes suscitées ne seront possibles que lorsque les populations rurales s'imprégneront du contenu de l'arrêté conjoint et du bien fondé de la CVGT dans le processus de développement rural décentralisé.

Mouhamed DRABO  
Géographe PNGT/HOUET  
draboh@hotmail.com

*« Nouvelles des terroirs »  
cadre d'expression pour les  
acteurs du développement*

## INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

" *Les évaluations environnementales pour une meilleure gestion des projets et programmes d'investissement dans l'optique d'un développement durable* ", c'est sous ce thème que s'est tenue à Bobo-Dioulasso, le 12 novembre 2001, une journée d'information et de sensibilisation sur les études d'impact sur l'environnement sous l'égide de la Direction Générale de la Prévention de l'Environnement (DGPE). Les participants à cette journée étaient : les responsables des projets et programmes de développement, les opérateurs économiques, les députés, les responsables des municipalités du Houet, les ONG, les services techniques déconcentrés de l'Etat, l'administration générale, les services de la gendarmerie, de la police, de la douane, de l'armée, les associations de femmes et de jeunes, la société civile etc.

L'Étude d'Impact sur l'Environnement (EIE) est une étude à caractère analytique et prospectif aux fins de l'identification et de l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement (cf Art 5 du Code de l'Environnement). Quant à La Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE) est une EIE simplifiée répondant toutefois aux mêmes préoccupations que l'EIE. Le but de ces études est

1. d'évaluer les conséquences (positives et négatives) d'un projet sur l'environnement avant

que des décisions irrévocables ne soient prises. Cette évaluation peut être comparée aux objectifs économiques de la proposition de projet afin de prendre des décisions équilibrées.

2. Objectifs :

Les objectifs visés à travers la mise en œuvre de l'EIE et de la NIE est de permettre :

- Au Maître d'ouvrage : d'avoir une vision complète de l'opération projetée, en lui fournissant les informations nécessaires à la prise en compte de l'environnement et la santé des populations dans le but d'améliorer l'acceptabilité sociale du projet, et de revoir ses technologies.
- Au Public : d'informer le public du projet et tenir compte de ses préoccupations dans la conception et la mise en œuvre du projet.
- A l'Administration : de prendre une décision éclairée sur la faisabilité du projet et d'assurer un suivi conséquent afin de contribuer à plus de justice sociale en veillant à ce que le droit d'investissement pour les uns ne soit pas cause de problèmes pour les autres.

Deux (02) faits majeurs caractérisent les études d'impact sur l'environnement au Burkina Faso :

1. l'impulsion des partenaires de coopération qui ont financé ces projets.

2. Malgré une qualité généralement appréciable, il n'y a pas toujours eu une prise en compte réelle des mesures d'atténuation des impacts négatifs. Ceci par :

- Le manque réel de compréhension du sens de la portée de l'EIE ;
- L'inaction des services de l'environnement par manque de cadre réglementaire et de moyens ;
- L'absence de prévision bud-



*L'étude d'impact environnementale permet de mieux gérer l'environnement*

gétaire pour les mesures d'atténuation (plan de gestion de l'environnement).

Que retenir de la pratique de l'EIE jusqu'à nos jours ?

- L'EIE a souvent servi de faire valoir ;

- Néanmoins, on peut se réjouir que dans plusieurs structures nationales, l'EIE soit " connu ", une chose qui contribue à sa promotion.

Le cadre juridique est régi par :

- La loi n°14/96/ADP/ du 23 mai 1996 portant R.A.F. et le décret 97-054/PRES/PM/MEF du 26 février 1997 portant condition et modalité d'application de la loi :

Art 28, 31, 323 de la loi (aménagement ruraux et urbains infrastructures dans les zones fauniques) ;

- La loi n°062/95/ADP du 14 décembre 1995 portant code des investissements et des formalités et son décret d'application n°96-235/PRES/PM/MICIA/MEF/ (Art 5) ;

- La loi n°023/97/11/AN du 22 octobre 1997 portant code minier (Art 70) ;

- La loi n°002/2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (Art 39) ;

- La loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier (Art 50, 51 et 103) ;

- La loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement (Art 4, 5, 19, 17 à 23) ;

- Le décret n°2001-342/PRES/PM/MEEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.

En plus de cela les dispositions du décret n° 342 du 17 07/2001, trois(03) font ressortir catégories de projets:

☐ Catégorie A : Projets soumis à EIE parce que susceptibles d'avoir des impacts négatifs importants sur l'environnement ;

Exemples : grands barrages, déclassement de forêts, agriculture irriguée, plantations industrielles, bitumage de routes etc.

☐ Catégorie B : Projets soumis à EIE parce que les impacts sont jugés moins importants que le premier cas ;

Exemples : petits barrages de digues entre 3m et 10m, aménagement de bas-fonds, plan d'aménagement forestier, concession de zones de chasse exploitation de carrières usines de traitement de métaux etc.

☐ Catégorie C: Projets exemptés d'EIE et de NIE car impacts sur l'environnement jugés négligeables.

Exemples : ouverture de pistes, travaux de stabilisation de berges, petits barrages de digues inférieure à 3m etc.

Les secteurs d'activités concernées par les études d'impact sur l'environnement sont : L'Eau, l'Assainissement, Les Ressources forestières, fauniques et halieutiques, l'Agriculture, les Ressources Animales, les Mines et Géologie, le commerce, l'industrie, les Travaux publics, l'Urbanisme, la Santé, l'Artisanat, la justice, l'Administration du Territoire, la Défense nationale, la Jeunesse et Sport, le Tourisme et l'Hotellerie.

**NOULA Kouna  
PNGT/HOUE**



*l'implantation du projet sans études d'impact environnemental conduit à des conséquences déplorables sur les Ressources naturelles*

## GENRE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : DIVISION DU TRAVAIL

**Dans la production agricole, la division du travail entre les hommes et les femmes varie considérablement en fonction des régions et des communautés.** Toutefois, ce sont généralement les hommes qui labourent les champs et mènent les animaux de trait, alors que les femmes font la plus grande part des semis, du désherbage, de l'application d'engrais et de pesticides, de la récolte et du battage.

Les hommes tendent en outre à se charger des cultures de rapport à grande échelle, surtout si les travaux sont hautement mécanisés, alors que les femmes s'occupent de la production des aliments réservés à la consommation du ménage et des cultures de rapport à petite échelle, à faible intensité technologique. Cette répartition du travail est particulièrement marquée en Afrique subsaharienne, où la coutume veut que les hommes et les femmes cultivent des parcelles distinctes. En général, les hommes font pousser des cultures commerciales et gardent le revenu pour eux, alors que, sur leurs terres, les femmes plantent des cultures de subsistance pour nourrir leur famille.

### **Les femmes contribuent pour une part essentielle à la production des cultures vivrières de base.**

En Asie du Sud-Est par exemple, elles représentent jusqu'à 90 pour cent de la main d'œuvre rizicole. Les femmes font presque tous les travaux de semis et de repiquage, de fertilisation, de désherbage, d'irrigation et de récolte. Une fois que le riz a été moissonné, elles se chargent aussi des travaux après-récolte qui doivent être effectués avant que le riz ne soit entreposé, commercialisé, cuisiné ou consommé.

Les femmes jouent aussi un rôle notable dans la production de cultures secondaires, telles que les légumineuses et les légumes. Non seulement ces cultures fournissent des nutriments essentiels, mais elles sont aussi souvent le seul aliment disponible pendant la saison de soudure entre les récoltes, ou lorsque la récolte principale est mauvaise. Les jardins potagers, qui sont souvent exclusivement entretenus par les femmes absorbent aussi un temps de travail précieux.

Dans l'agriculture, les rôles des hommes et des femmes sont souvent complémentaires, mais des études ont montré que, dans presque toutes les sociétés, **les femmes tendent avoir des journées de travail plus longues que les hommes.** La différence des volumes de travail est particulièrement prononcée pour les femmes rurales, qui sont les principales productrices d'aliments du monde. Les femmes interviennent à chaque stade de la production alimentaire et, bien qu'il existe une division du travail par genre, les femmes tendent à en assumer la plus grande part. En plus des activités de produc-

tion alimentaire, elles sont chargées de préparer et de transformer les aliments et doivent dans le même temps s'acquitter de leur rôle fondamental, qui est de s'occuper des enfants, de les nourrir et de prendre soin des membres âgés de la famille.

**La part du volume de travail des femmes s'accroît.** Le manque d'emplois et d'autres possibilités rémunératrices dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne s'est traduit par une augmentation de l'émigration saisonnière ou permanente des hommes. La "féminisation de l'agriculture", est attestée par une augmentation significative du nombre de ménages ruraux dirigés par des femmes.

Les problèmes auxquels sont confrontés ces ménages dirigés par des femmes varient en fonction de leur degré d'accès aux ressources productives. L'absence de main-d'œuvre masculine peut cependant obliger les femmes dont la charge de travail s'est accrue à s'orienter vers des cultures qui demandent moins de main d'œuvre - mais qui sont souvent moins nourrissantes - en se faisant aider par leurs enfants. Ceci a des conséquences graves, tant pour la famille que pour le capital humain du pays. Les innovations technologiques sont cruciales pour permettre aux femmes de gagner du temps, augmenter leur potentiel de production, et améliorer leur qualité de vie et celle de leur famille.

La division du travail entre les hommes et les femmes est encore mal comprise. En effet, une grande partie des travaux agricoles effectués par les femmes ne sont pas payés et sont axés sur la subsistance du ménage et non sur la commercialisation. De ce fait, le travail des femmes n'est pas pris en compte dans les statistiques. En raison de l'insuffisance des informations disponibles ou - ce qui est le cas le plus fréquent - de leur absence totale, le travail des femmes dans l'agriculture n'est en fait guère reconnu. Or des données ventilées par sexe sont nécessaires pour aider les techniciens, les responsables de la planification et les décideurs à identifier les différences entre les rôles des hommes et des femmes dans la production des cultures vivrières et de rapport, et leurs responsabilités respectives dans la gestion et les finances tout au long de la chaîne de production (production, entreposage et commercialisation des produits agricoles).

Seules la collecte et l'analyse de ces données ventilées par sexe permettra d'axer les stratégies de développement sur les femmes, pour en faire des partenaires actives et égales du développement agricole.

Lu pour vous sur le site  
[www.fao.org/gender/fr](http://www.fao.org/gender/fr)  
 Par Mouhamed DRABO  
 Géographe PNGT/HOUE  
[draboh@hotmail.com](mailto:draboh@hotmail.com)

# Valorisation des cordons pierreux

## Acacia albida ( )

PNGT  
DVA  
DVTT  
PATECORE

Mooré : Zaaga  
Dioula : Balanzan  
Fulfuldé : Tehaitei

### Description

L'acacia albida est un grand arbre de 15 à 20 m de haut, de la famille des Mimosaceae, pouvant atteindre 1 mètre de diamètre. C'est un arbre qu'on trouve partout au Burkina Faso. Sa zone de prédilection se situe entre 500 à 900 mm.

### Utilisations

Les feuilles, les jeunes rameaux et les gousses sont utilisés pour l'alimentation des animaux en saison sèche. Par ailleurs, l'écorce de l'Acacia albida, les gousses et les feuilles sont utilisés dans le traitement de la grippe, les maux de dents, le paludisme et les bronchites. Aussi, les fleurs de l'Acacia albida sont prisées par les abeilles pour la fabrication du miel.

### Multiplication et culture

Prétraitement des graines : pour le prétraitement des graines, il est nécessaire avant le semis de procéder de la manière suivante : le plus simple, c'est la cuisson de 7 à 15 mm, suivie d'un refroidissement lent ; ou embouillantage et macération dans l'eau pendant 24 heures. En scarifiant les graines, on obtient un taux de germination de 95% en 8 jours. On peut aussi obtenir des graines d'acacia albida prétraitées par l'intermédiaire des différents ruminants par le passage dans leur tube digestif.

### Semis

L'élevage en pépinière devait commencer déjà en janvier. Il est important que les sachets ou les pots soient assez grands, 8 cm de long. On les remplit d'un mélange moitié humus et on y sème 3 graines à un cm de profondeur/

On abritera les semis du soleil trop brûlant et surtout du vent. On les éclaircira à temps. Un arrosage régulier stimule la croissance, mais on veillera à éviter toute stagnation d'eau au fond des pots.

### Mise en place

La mise en place aura lieu trois (3) à sept (7) mois après le semis avec un écartement de 10 m le long du cordon pierreux. L'écartement entre le cordons pierreux et le plant est de 50 cm.

#### Dimensions des trous

- 40 cm de profondeur et 40 cm de diamètre.

### Entretien

Tuteurer les plants et les protéger contre la dent du bétail en aspergeant les plants d'un mélange d'eau et de déjection de petits ruminants toutes les deux (2) semaines.

• On peut aussi utiliser des clôtures individuelles (épineux, grillage, briques, tiges, etc.

